



**24-25-26**  
AOUT-AUGUST

**18-19**  
AOUT-AUGUST



## Règlement particulier PDV MX KIDS

**18 & 19 AOUT 2012**

### **1 DEFINITION**

L'AMPV et L'UMAin organisent dans le cadre des 8 heures d'endurance moto tout terrain, le PDV MX KIDS 2012 sous la responsabilité d'un Educateur Breveté d'Etat ou Fédéral, s'adressant aux pilotes de moins de 12 ans possesseur d'une licence NJC (guidon d'argent minimum) et d'une moto 65 cm<sup>3</sup> ou 85 cm<sup>3</sup>. Le départ se fera à la grille.

Cette épreuve sera organisée conformément aux prescriptions du code sportif de la F.F.M., du règlement national de la F.F.M., et du présent règlement particulier.

Le circuit aura une longueur de 1,1 kilomètres environ, La largeur de la piste sera de 4 mètres à 12 mètres

#### **1.1 Engagements dans les délais :**

Pour y participer, l'envoi d'un bulletin d'inscription est obligatoire au minimum 15 jours avant auprès de : AMPV 37 Grande Rue 01290 Pont de Veyle

**Les droits d'engagement sont fixés à 40 € TTC (quarante euros)**

**Ce droit d'engagement comprend la location du transpondeur et 4 badges :**

**C'est à partir du vendredi 17 août, à votre arrivée (accueil général du circuit) que sera remis à la personne désignée (voir formulaire d'engagement) représentant le team, la totalité des badges: 1 chef de stand, 1 pilote, 1 mécanicien, 1 panneauteur.**

### **2 Généralités**

Catégorie Poussin 65cc licence admise / NJC

Catégorie Benjamin 85cc licence admise / NJC

Seuls les pilotes licenciés pourront participer.

Les pilotes détenteurs d'une licence «1 Manifestation » pourront participer à cette épreuve

### **3 Chronométrage par transpondeur**

Le Chronométrage s'effectue par le biais de transpondeurs. Le coût de location des transpondeurs (6 € par épreuve) est inclus dans le montant de l'engagement. Les transpondeurs seront distribués la veille et le matin de l'épreuve, ils devront être rendus propres à l'issue de la dernière manche de chaque épreuve.

Une caution de 200 € est exigée, garantissant la perte ou la détérioration du matériel

### **4. Déroulement des épreuves**

Tout pilote doit être passé au contrôle administratif et technique pour pouvoir participer à l'épreuve. Le transpondeur devra être obligatoirement monté sur la machine pour le passage au contrôle technique.

## **5 Catégorie Poussin / Benjamin**

Seront admis tous les pilotes licenciés. L'épreuve comportera 1 séance d'essais libres, puis 3 manches de 10 minutes + 1T. ***Pas de séance chronométrée en MX KIDS***

Les épreuves sont communes aux deux catégories d'âge. Le classement scratch permet également d'obtenir un classement séparé, par catégorie (poussins / benjamins).

## **6 Horaires**

### ***SAMEDI 18 AOÛT***

8h30 à 12h30 Vérifications techniques sur le circuit.

13H Briefing obligatoire PDV MX Kids

13h30 à 13h50 Essais PDV MX Kids

16h20 à 16h40 1<sup>ère</sup> manche PDV MX Kids

19h50 à 20h10 2<sup>ème</sup> manche PDV MX Kids

### ***DIMANCHE 19 AOÛT***

13h50 à 14h10 3<sup>ème</sup> manche PDV MX Kids

14H 30 Remise des prix PDV MX Kids.

## **7 Classement de l'épreuve**

Le classement général de l'épreuve sera calculé, en additionnant les points obtenus à chaque manche.

Celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points, sera déclaré vainqueur. En cas d'ex æquo celui qui aura obtenu la meilleure place dans la dernière manche, sera déclaré vainqueur de l'épreuve. Cette règle est valable pour les autres ex æquo.

**7.1 Barème** : Chaque manche est considérée comme une épreuve en soit, ceci pour chaque catégorie retenue. Les points attribués par manche sont :

|                  |    |
|------------------|----|
| 1 <sup>er</sup>  | 25 |
| 2 <sup>ème</sup> | 22 |
| 3 <sup>ème</sup> | 20 |
| 4 <sup>ème</sup> | 18 |

|                  |    |
|------------------|----|
| 5 <sup>ème</sup> | 16 |
| 6 <sup>ème</sup> | 15 |
| 7 <sup>ème</sup> | 14 |
| 8 <sup>ème</sup> | 13 |

|                   |    |
|-------------------|----|
| 9 <sup>ème</sup>  | 12 |
| 10 <sup>ème</sup> | 11 |
| 11 <sup>ème</sup> | 10 |
| 12 <sup>ème</sup> | 09 |

|                   |    |
|-------------------|----|
| 13 <sup>ème</sup> | 08 |
| 14 <sup>ème</sup> | 07 |
| 15 <sup>ème</sup> | 06 |
| 16 <sup>ème</sup> | 05 |

|                   |    |
|-------------------|----|
| 17 <sup>ème</sup> | 04 |
| 18 <sup>ème</sup> | 03 |
| 19 <sup>ème</sup> | 02 |
| 20 <sup>ème</sup> | 01 |

## **7.2 Placement sur la grille**

Le placement sur la grille pour la manche de Samedi sera établi par tirage au sort

## **8 Récompenses**

Les Clubs Organisateurs récompenseront sous forme de Coupes ou Trophées, les trois premiers pilotes du classement dans les catégories Poussins et Benjamins.

## **9. Discipline, Contrôle technique et changement de machine**

### **9.1 Comportement**

Tout pilote engagé sur une manifestation se doit d'avoir un comportement correct.

Il est responsable de ses accompagnateurs, tant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve. Dès lors où un licencié est sur un site dans le cadre d'une organisation, d'un entraînement ou d'une course, il est tenu de respecter les consignes des Organisateurs, du Directeur de Course et du Délégué sur l'épreuve. Aucune intervention de parents où amis ne sera tolérée dans le déroulement d'une épreuve.

### **9.2 Comportement dans les stands :**

***Les emplacements des stands seront attribués à partir du vendredi 17 à partir de 14 h. L'électricité est fournie, une armoire pour 8 stands, une prise de 3000 w par stand.***

***Durant l'épreuve, lors de la séance d'essais et des 3 manches, le lavage des machines sera autorisé dans une zone spécifique et adaptée à cet effet.***

**Tout concurrent utilisant la voix des stands pour rejoindre ou quitter son stand, devra impérativement circuler à faible allure (20 km/h maximum.)**

**IL EST INTERDIT DE S'ARRÊTER LE LONG DU MUR DES STANDS. DE MEME, IL EST INTERDIT A CHACUN DES MEMBRES DU TEAM DE FRANCHIR LE MUR DES STANDS.**

Rappel : il est strictement interdit de fumer dans les stands. (voir zone fumeurs)

### **10 Contrôles techniques**

Toutes les machines (ainsi que les casques et l'équipement du pilote), devront être contrôlées, conformément aux règles techniques édictées par la FFM. Une attention toute particulière sera apportée au contrôle du niveau sonore des machines.

Le pilote devra être équipé d'une tenue de crossman ou d'enduriste et posséder un casque d'un modèle agréé. **ATTENTION, point important de sécurité : vous devrez obligatoirement vous équiper d'une protection dorsale ou complète certifié selon le règlement technique européen EN 1621/2 ou EN 1621/1, protection pectorale EN 14021 fortement recommandée.**

### **11 Plaques et numéro**

Les machines devront être munies de trois plaques avec les numéros lisibles, conformément au règlement technique FFM. Soit pour les MX KIDS bleu et numéro blanc.

### **12. Extrait du Code environnement :**

**Le Tapis Environnemental est obligatoire** pour toutes les disciplines. Il doit être constitué d'une partie absorbante et d'une partie imperméable. Son utilisation sera obligatoire partout où le travail sur la moto sera autorisé par les organisateurs. Les données techniques minimum pour le tapis sont :

- Dimensions : 160 cm X 100 cm minimum
- Capacité d'absorption : 1 litre minimum
- Epaisseur : de 5 à 7 mm minimum

### **Hébergement :**

Merci de contacter l'Office du Tourisme de Pont de Vaux qui vous communiquera la liste des hôtels, campings et chambres d'hôtes pouvant vous accueillir : Tél : 00.33. (0)3.85.30.30.02 - Fax et répondeur : 00.33.(0)3.85.30.68.69 – e-mail : pont.de.vaux.tourisme@wanadoo.fr - www.pontdevaux.com

Centre de réservations hôtelières (Mâcon nord)



24-25-26  
AOUT-AUGUST

18-19  
AOUT-AUGUST



Numéro souhaitée

## COURSE PDV MX KIDS 18 & 19 AOUT 2012

**A retourner avec une enveloppe timbrée libellée à votre adresse,  
ainsi qu'un chèque à l'ordre de AMPV de 40€.**

Nom, prénom : ..... Né (e) le : ...../...../.....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... Mail : .....

Licence n° ..... Club: .....  
Guidon : ..... Numéro .....

Marque de la moto : .....  
Cylindrée : **65 cm3**  
Cylindrée : **85 cm3**

**Chaque bulletin de participation doit être envoyé  
au minimum 15 jours avant la date de l'épreuve.**

\*\*\*\*\*

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Mr, Mme.....autorise mon enfant..... à  
participer à la course PDV MX KIDS et déclare avoir pris connaissance du Règlement Educatif Moto  
Cross 2012.

Par ailleurs, je m'engage à donner tout pouvoir aux secouristes et médecin sur l'épreuve pour  
autoriser les actes médicaux nécessaires en cas de blessure de mon enfant.

Fait le : ...../...../.....

Signature du représentant légal :